

Demande de cours en surplus ou hors programme

Nom

Prénom

Matricule

Trimestre d'admission Programme

Est-ce pour un cours en surplus

ou hors programme ?

Lorsqu'un étudiant(e) s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors programme. Cependant, si des cours sont exigés dans son programme, ils seront inscrits en surplus. Ces cours doivent être approuvés par le directeur de recherche. **Vous devez mentionner dès l'inscription du cours laquelle de ses deux modalités vous désirez et cela ne sera pas modifié par la suite.** Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes. **L'inscription à ses cours doit être approuvée par la direction du département, qui peut en limiter le nombre.**

Cours désiré :

au trimestre :

Statut de l'étudiant(e) au trimestre mentionné :

En quoi ce cours vous sera utile dans votre cheminement scolaire à ce programme?

Date

Signature de l'étudiant(e)

Date

Approbation du directeur/trice de recherche (ou du programme)

Date

Approbation de la direction